

n°60

FÉVRIER 2023

 **générations**
FUTURES

TRIMESTRIEL D'INFORMATION



**LE RÉFÉRENTIEL HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE, UN MODÈLE
AGRICOLE VRAIMENT DURABLE ?**

DOSSIER À LIRE EN P.6

18^e SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

DU 20 AU 30 MARS 2023

PORTES OUVERTES

PROJECTIONS DE FILMS

ANIMATIONS

ATELIERS

CONFÉRENCES

Ensemble,
Cultivons l'avenir !

semaine-sans-pesticides.fr

**générations
FUTURES**



SEMAINE
pour les
alternatives
aux
pesticides
20 au 30 mars



SOMMAIRE

P.3-4 ACTUALITÉS

P.6 DOSSIER

Le référentiel haute valeur environnementale : un modèle vraiment durable ?

P.10 ALTERNATIVES

Découvrez les outils de la 18e édition de la SPAP.

P.11 JOURNAL DES RELAIS

P.12 SOUTIEN

CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

L'agriculture européenne est actuellement dans une impasse. La solution pour les vingt prochaines années passe par **le soutien à une autre forme d'agriculture** capable de prospérer sans l'usage d'intrants de synthèse qui rendent dépendants nos paysans et qui impactent leur santé et la nôtre. Une agriculture dont les méthodes intègrent la biodiversité, sont favorables au climat, tout en assurant l'alimentation de la population actuelle et à venir.

Il y a urgence à agir pour préserver le vivant, faire face à la chute de la biodiversité et à l'augmentation exponentielle des maladies chroniques. Pour ce faire, nous souhaitons le développement rapide d'un modèle basé sur l'agronomie et non la seule technologie, qui promeut la biodiversité et ne la combat pas. Un modèle agricole qui préserve les ressources naturelles, qui prévient l'érosion des sols, accroît leur fertilité et contribue à la protection du climat en absorbant plus de gaz à effets de serre qu'il n'en produit. **Un tel modèle agricole est la seule réponse possible face à ces défis croissants.**

Supprimer progressivement notre dépendance aux pesticides de synthèse est un prérequis à cette transition agroécologique. L'échéance 2035 pour l'arrêt de leur utilisation au sein de l'Union européenne (UE) est un défi ambitieux mais atteignable. Nous ne le rappellerons jamais assez : si la transition de notre modèle agricole vers l'agroécologie est un changement conséquent pour de nombreux acteurs - dont les agriculteurs, acteurs indispensables à ce changement - **avec une volonté politique forte et une mobilisation citoyenne, cette transition est à portée de main !**

Ce message, que nous prôtons depuis de nombreuses années, **nous le porterons en 2023 dans le cadre d'échéances importantes**, notamment avec la future Loi d'Orientation Agricole (LOA). **Nous comptons sur vous pour le porter également** en saisissant toutes les opportunités possibles. Ensemble, faisons le choix d'une d'agriculture qui préserve notre environnement et notre santé !

Nadine Lauverjat
Déléguee Générale de Générations Futures

Février 2023 / n°60

Lettre d'information de Générations Futures.

179 rue La Fayette, 75010 Paris.

Coordinatrices de ce numéro :
Emilie Örmén, Nadine Lauverjat.

Rédaction : l'équipe de Générations Futures.

Conception graphique et mise en page : l'équipe de Générations Futures.

Relecture : Émilie Schneider,
Véronique Sales.



ACTUALITÉS

FIN DES NÉONICOTINOÏDES : VICTOIRE POUR LES POLLINISATEURS, LA BIODIVERSITÉ, LE VIVANT !



Le 23 janvier 2023 a été une journée importante pour le combat contre les pesticides de synthèse. **Le ministre de l'Agriculture a en effet renoncé à son projet de nouvelle dérogation autorisant l'utilisation de néonicotinoïdes en enrobage de semences pour les betteraves sucrières en 2023.** Cela a fait suite à deux années de pression d'ONG - dont Générations Futures - sur le gouvernement ainsi qu'à la décision déterminante de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 20 janvier 2023 qui a jugé ce type de dérogation illégale.

C'est une formidable victoire pour la biodiversité et le vivant car **ces substances sont identifiées par de multiples études scientifiques comme étant extrêmement toxiques, même à faibles doses, pour les pollinisateurs et d'autres organismes essentiels** tels que les crustacés ou les vers de terre. C'est pour cette raison que **la France les a interdits en 2016**, suivie par l'Union européenne (UE) deux ans plus tard (pour les principaux).

Leur autorisation par dérogation pour la filière de la betterave sucrière depuis 2020 a donc constitué un recul inacceptable pour Générations Futures. **Courriers** au gouvernement, **tribunes** collectives, **campagnes participatives d'interpellation** des élus, **rapport** qui dénonce la présence de néonicotinoïdes dans les assiettes des Français, **recours juridique...** **Générations Futures a multiplié les actions pour faire pression** sur les décideurs publics, afin qu'ils mettent fin à la dérogation.

L'annonce de l'abandon de cette dérogation en 2023 a été une victoire accueillie avec beaucoup de joie par les défenseurs de la biodiversité. Dans sa communication, le gouvernement s'est engagé à accompagner la filière sucrière pour assumer les coûts financiers induits par cette situation. Il a également indiqué faire le nécessaire pour que cette interdiction s'applique partout au sein de l'UE afin de limiter l'effet de concurrence déloyale entre agriculteurs. Enfin, il s'est engagé à porter des solutions alternatives dans le cadre de projets de recherches (PNRI). **Générations Futures reste mobilisée et attentive aux suites données à ce dossier.**

Ils parlent de notre victoire !

TF1

Néonicotinoïdes : coup de tonnerre pour les betteraviers français après une décision européenne

Le Monde

FV

Néonicotinoïdes : la France n'autorisera plus l'usage du pesticide dans les champs de betteraves sucrières



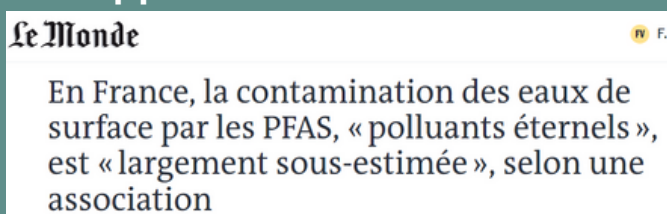
ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉSENCE DE COMPOSÉS PERFLUORÉS DANS LES EAUX DE SURFACE EN FRANCE.

Générations Futures a publié courant janvier **son troisième rapport** sur le dossier des perfluorés (PFAS), connus comme des "polluants éternels". L'association a alerté sur **la pollution généralisée des eaux de surface françaises par ces substances dangereuses**, pollution probablement grandement sous-estimée en raison de l'hétérogénéité des analyses effectuées et des PFAS recherchés par les autorités compétentes.

Cette publication a précédé la parution **du plan d'actions ministériel** sur le dossier des PFAS. L'association a interpellé l'État français sur **l'urgence des mesures à prendre** face aux **dangers sanitaires et environnementaux** qu'engendre l'utilisation de ces polluants. Si le plan d'actions présenté par le gouvernement français est une avancée par rapport aux autres pays européens, les mesures qu'il propose restent, selon l'association, **floues, peu ambitieuses et non contraignantes** pour les industriels, ce qui n'est pas satisfaisant !

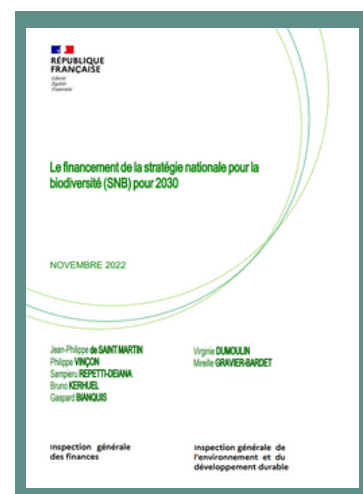
Générations Futures appelle la France à faire pression au sein des instances européennes pour relancer les négociations sur la révision du règlement européen REACH (sur les chimiques) nécessaire à une bonne **régulation** des PFAS et pour mener à bien **la proposition de restriction** de ces polluants dangereux !

Ils parlent de notre rapport !



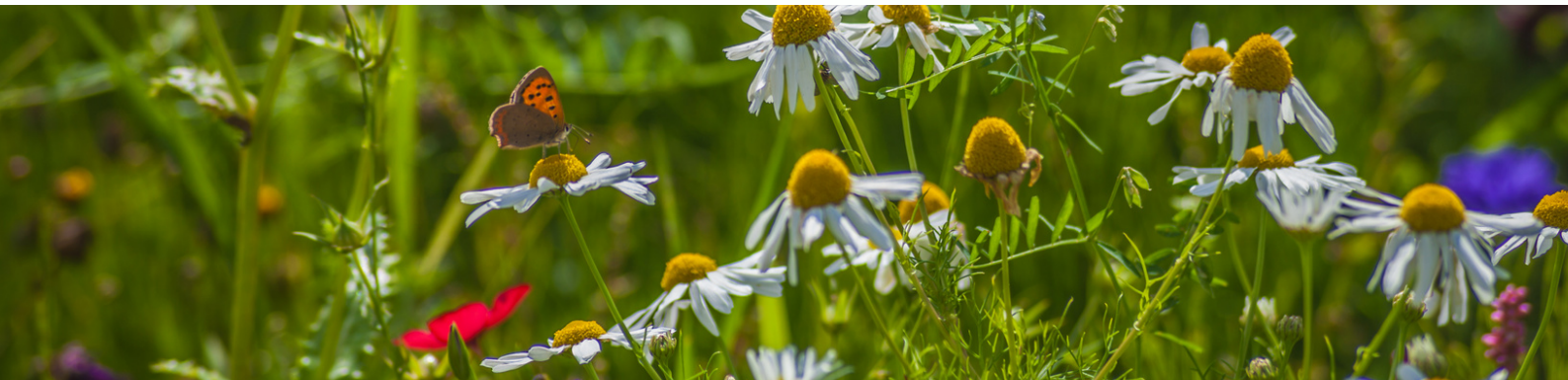
NOUVEAU RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES : DES AIDES TRÈS INSUFFISANTES POUR LA BIODIVERSITÉ !

Un rapport extrêmement intéressant de **l'Inspection Générale des Finances** pointe le fait que la majorité des aides publiques a un **effet délétère** sur la biodiversité et que rares sont les aides qui ont des effets positifs sur cette dernière. Tout en rappelant les **conclusions de l'IPBES** (plateforme intergouvernementale pour la biodiversité) concernant le déclin du vivant, les inspecteurs généraux concluent que le **niveau actuel** de financement en faveur de la biodiversité reste encore **très inférieur** à ce qu'il devrait être. **Générations Futures** espère que ce rapport **va lever le voile** sur le **manque d'ambition du gouvernement français** en matière de **protection du vivant**.



DOSSIER

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE : UN MODÈLE AGRICOLE VRAIMENT DURABLE ?



La Cour des comptes est une juridiction indépendante chargée, entre autres, d'assister le parlement et le gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques. Or, dans son nouveau rapport du 30 juin 2022, celle-ci **a alerté sur l'illisibilité de labels dits "verts" comme le référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE). Elle a souligné leur faible exigence en termes de protection de l'environnement** et leur contribution à la baisse des achats d'aliments issus de l'agriculture biologique (AB). Elle a rappelé que **le développement de l'AB est le meilleur moyen pour réussir la transition agro-environnementale** et entraîner les exploitations agricoles issues de l'agriculture conventionnelle vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pourquoi est-il légitime de se demander si la HVE est vraiment durable ?

COMPRENDRE LA HVE

Genèse de la certification HVE.

L'idée d'une certification environnementale des exploitations agricoles a pour origine **le Grenelle de l'Environnement de 2007**. L'objectif initial, par la suite dévoyé, était de **valoriser les efforts d'exploitants engagés dans des pratiques plus durables**. Il était question de réfléchir à **une "troisième voie" de l'agriculture française**, sorte d'intermédiaire entre l'AB et l'agriculture chimiquement intensive. La HVE a été officiellement lancée en **2012**. Le logo affiché sur les produits agricoles issus d'exploitations certifiées HVE 3 a été créé en **2016**.



Le dispositif de labellisation.

Trois niveaux de certification existent, avec des exigences croissantes, mais **seul le niveau 3** donne accès à la labellisation "Haute Valeur Environnementale". Il s'appuie sur des objectifs de résultats, mesurés par des **indicateurs de performance environnementale**.

Suite à des travaux de rénovation du référentiel commencés fin **2021** et **publiés en 2023**, le niveau 3 ne comporte plus **qu'une voie d'accès à la HVE, la voie A**. L'exploitation est donc **évaluée sur un ensemble de critères** pour quatre thématiques : **biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation, gestion de l'irrigation**. Ces indicateurs donnent droit à des **points**, qui permettent de prétendre - ou non - à la certification. La procédure est pilotée par un organisme indépendant. Il faut obtenir **dix points au minimum** par indicateur pour être certifié HVE.



Une certification publique de plus en plus plébiscitée.

Selon le rapport de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur "l'Évaluation des performances environnementales de la certification HVE" publié en octobre 2022, le dispositif HVE connaît **depuis 2020 une croissance importante** d'exploitations certifiées. Au 1er juillet 2021, plus de 19 200 exploitations étaient labellisées "haute valeur environnementale". Ce dispositif a pu bénéficier d'un soutien politique fort, matérialisé par plusieurs politiques publiques telles que le Plan Biodiversité de 2018, la loi EGalim, la loi de finances 2021, ainsi qu'une mention dans la future Politique Agricole Commune (PAC).



Quelques chiffres sur la certification HVE (source ministère de l'Agriculture).

- **La filière viticole** regroupe le plus d'exploitations HVE (76,6% en 2022).
- **La Gironde** est le département qui recense le plus d'exploitations HVE (2 747 exploitations en 2022).
- **L'Occitanie** est la région qui recense le plus d'exploitations HVE (24% des exploitations en 2022).
- **Les exploitations certifiées HVE représentent 6,4% des exploitations agricoles françaises** (soit environ 4,4% de la SAU, en 2022).

Dans un contexte de croissance exponentielle de la certification HVE, **Générations Futures et d'autres ONG alertent** sur **la tromperie** que constitue ce label pour les consommateurs et plus généralement pour les citoyens.

UNE CERTIFICATION TROP PEU AMBITIEUSE POUR PRÉTENDRE ÊTRE DE "HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE".

En dépit de ses récents travaux de rénovation impulsés par le gouvernement, **le nouveau cahier des charges du référentiel HVE n'est toujours pas celui attendu** en termes de performance environnementale. Une liste non exhaustive d'exemples développés ci-dessous illustre en effet **la faiblesse de l'exigence des quatre indicateurs** de la nouvelle certification.



SUR LA STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE.

L'attention est particulièrement portée sur la stratégie phytosanitaire, au cœur du champ d'action de Générations Futures. À la suite de la publication du nouveau contenu du référentiel, notre association constate qu'une exploitation peut toujours être certifiée "haute valeur environnementale", **alors qu'elle a eu recours à des pesticides susceptibles d'être cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR).**

Également, **les surfaces d'une exploitation cultivées avec des semences enrobées de pesticides sont considérées comme "non traitées"**. Rappelons que les pesticides utilisés en enrobage de semence sont **des produits toxiques**, certains pouvant être **"systémiques"**, c'est-à-dire **absorbés par la plante et transportés vers tous ses tissus** (feuilles, fleurs, racines, tiges, pollen, nectar).

En outre, **la HVE n'exclut pas l'utilisation de pesticides polluant les eaux, néfastes pour les pollinisateurs, pour les milieux aquatiques, persistants ou bioaccumulables.**

D'autres exemples illustrent **l'absence d'excellence environnementale promise par ce nouveau référentiel**. Générations Futures constate qu'**aucun indicateur de résultat n'est fixé** pour garantir un "sol vivant". **L'utilisation d'engrais de synthèse n'est pas non plus pénalisée** dans l'obtention de points. Pour finir, nous déplorons le système de compensation de points au niveau des autres indicateurs. Il permet en effet aux exploitations **qui ne démontrent aucune réduction effective de leur surface irriguée de rester éligibles**, tout comme celles ne justifiant d'aucune pratique agronomique pour économiser l'eau.

En octobre 2022, l'Office Français de la Biodiversité a précisé dans son rapport que **le contenu du référentiel HVE en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 n'était pas plus exigeant que la moyenne des pratiques agricoles françaises**. La liste non exhaustive des exemples développés ci-dessus démontre que le nouveau contenu du référentiel HVE en vigueur depuis le 1er janvier 2023 **est toujours trop peu ambitieux en termes de protection de l'environnement et de la santé des populations**. C'est pour cette raison que Générations Futures a de nouveau alerté sur **un risque de tromperie** que l'appellation "haute valeur environnementale" représente pour **les consommateurs** qui pensent, à tort, consommer durable en faisant le choix de produits labellisés HVE.

POUR ALLER PLUS LOIN...



Générations Futures propose un dépliant d'information disponible sur "generations-futures.fr" dans l'onglet "Publications" > "Alternatives aux pesticides", à télécharger. Pour toute demande exceptionnelle (salon, conférence, etc.) d'impression du dépliant, il est possible de passer commande à cette adresse : "adherent@generations-futures.fr".

Utilisez cet outil pour informer votre entourage sur l'enjeu de la certification haute valeur environnementale (HVE).

Scannez ce QR code avec votre smartphone pour accéder au dépliant.



...restez connectés ! Beaucoup d'actions sont à venir sur le dossier de la HVE, dont un rapport complet.

LE RÉFÉRENTIEL HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE TROMPE LE CONSOMMATEUR. GÉNÉRATIONS FUTURES SAISIT LA JUSTICE AVEC SIX AUTRES ONG.

Le label HVE est contraire au droit français depuis 2011.

Depuis les débuts de la certification HVE, la loi française dispose que cette dernière doit **valoriser et récompenser des modes de production respectueux de l'environnement**. Or, en dépit de sa révision, le nouveau contenu de la certification en vigueur depuis le 1er janvier 2023 n'est toujours pas satisfaisant en termes de protection de l'environnement et de la santé des populations selon un collectif d'associations de consommateurs, de défense de l'environnement et de la santé - dont **Générations Futures** - et d'agriculteurs biologiques.

Recours en justice du collectif pour faire cesser la tromperie du consommateur.

C'est la raison pour laquelle le 23 janvier 2023, **le collectif a saisi le Conseil d'État pour faire reconnaître la tromperie du consommateur qui dure depuis plus de dix ans** et pour mettre un terme au greenwashing engendré par cette certification. Le collectif a rappelé que la promesse d'excellence environnementale sous-entendue par le nom du label et exigée par la loi, **ne peut pas être compatible avec des produits dont la production a nécessité le recours à des intrants chimiques tels que des engrais ou des pesticides de synthèse** potentiellement cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

Une enquête d'Interfel de 2022 sur les fruits et les légumes frais labélisés HVE démontre que 55% des personnes interrogées croient que le label HVE est soumis à un cahier des charges strict, 48% que les fruits et les légumes HVE sont strictement contrôlés et 44% que l'on peut faire confiance à 100% aux fruits et aux légumes HVE. **Ces chiffres sont la preuve que le consommateur est dupé par la mention. Cela doit donc cesser au plus vite.**

Affaire à suivre.

Générations Futures suit le dossier de la certification HVE depuis le Grenelle de l'Environnement de 2007. Selon l'association, ce référentiel n'est **aucunement en l'état une alternative crédible à l'agriculture chimique**. Sans **révision significative à la hausse** de son cahier des charges, l'association continuera à s'y **opposer**. Des actions sont à venir, restez connectés sur "[générations-futures.fr](https://generations-futures.fr)".

DES MODÈLES AGRICOLES RÉELLEMENT DURABLES EXISTENT, SAISISSEZ TOUTES LES OPPORTUNITÉS POUR LES PROMOUVOIR

Il **existe** des modèles à haute performance environnementale vers lesquels notre agriculture doit **impérativement tendre** pour préserver l'environnement et la santé des générations futures. L'**agriculture biologique** (certes perfectible) en est un exemple. Profitons des **temps forts de 2023** pour les porter auprès des décideurs publics français et européens.

- Cette année, un grand temps fort politique se dessine autour de **la Loi d'orientation et d'avenir agricole (LOA)**. Générations Futures suit ce dossier et ne manquera pas de vous informer des actions auxquelles participer pour promouvoir les alternatives aux pesticides de synthèse. Pour en savoir plus, consultez notre article dédié : <https://www.generations-futures.fr/actualites/loi-orientation-agricole/>
- Du 20 au 30 mars 2023, aura lieu **la 18e édition de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP)**. Soyez nombreux à participer à cet événement. Toutes les informations en page 10 de cette revue.

ALTERNATIVES

18^E ÉDITION DE LA SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES (SPAP).



En 2023, passez à l'action et participez à la 18^e édition de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP) !



LES OUTILS

À retrouver sur :
semaine-sans-pesticides.fr



Le guide de
l'organisateur qui vous
accompagne de A à Z.



L'affiche officielle et sa
version modifiable.

Ainsi que les affiches des
temps fort nationaux, des
visuels pour
communiquer sur vos
événements, etc.

La SPAP 2023 revient du **20 au 30 mars**. L'occasion de se mobiliser ensemble pour démontrer que **des modes d'agriculture n'ayant pas recours à la chimie existent, sont efficaces, et respectent notre environnement et notre santé** ! Ensemble, mettons un terme aux préjugés et aux attaques des lobbies de l'agrochimie. Les alternatives sont partout et tout le monde peut en faire bon usage : agriculteurs, jardiniers amateurs, professeurs, élèves, élus, citoyens... Alors, profitez de ce temps fort national et international pour organiser l'événement de votre choix pour sensibiliser aux alternatives aux pesticides près de chez vous !

Retrouvez tous les outils pour participer et/ou organiser vos événements sur "semaine-sans-pesticides.fr".

Pour vous accompagner dans votre démarche, l'équipe de la SPAP met à votre disposition un panel d'outils :

- **le guide de l'organisateur**,
- **l'affiche officielle** et sa version modifiable,
- **les affiches** des deux temps forts nationaux : le désormais bien connu "Concours Graines d'artistes" et "Le Grand défi en ligne de la SPAP".
- **le flyer de la SPAP** et sa version modifiable,
- ainsi que **des visuels** pour communiquer sur les réseaux sociaux à propos de vos événements.

Inscrivez vite vos événements, on compte sur vous !

- 1** Rendez-vous sur le site de la SPAP pour en savoir plus sur cet événement et ses partenaires : <https://www.semaine-sans-pesticides.fr/>
- 2** Cliquez sur l'onglet "**Organiser**" pour accéder à la procédure à suivre pour devenir "Organisateur d'un événement".
- 3** Découvrez les **outils disponibles** pour vous accompagner dans l'organisation de votre événement : <https://www.semaine-sans-pesticides.fr/organiser-un-evenement/outils/>

Déjà de nombreux événements sont recensés !

Pour toute question, contactez l'équipe de la SPAP à cette adresse : alternatives@generations-futures.fr

JOURNAL DES RELAIS

ACTUALITÉS



L'ACTIVITÉ DES ANTENNES LOCALES DE GÉNÉRATIONS FUTURES EN IMAGES.



Jean-Louis Peillon pour Générations Futures Lyon (à gauche) a été l'invité du média local Lyon Mag TV, **au sujet de l'exposition de la région lyonnaise aux substances perfluorées (PFAS)**. Son interview fait suite à **son intervention dans la conférence-débat** « Les politiques publiques locales au défi des risques environnementaux : le cas des produits perfluorés à Lyon » organisée par des étudiants de l'Université Lyon 2, Lyon 3 et de l'École Centrale de Lyon.



Denis Bariod et Jean-Louis Peillon, bénévoles lyonnais de Générations Futures, ont également pu **interpeller les pouvoirs publics locaux** en organisant **une manifestation citoyenne** Place Bellecour (Lyon 2). Des citoyens et des associations locales ont pu s'exprimer et échanger sur le sujet. Les maires de deux communes concernées par la problématique PFAS ont été présents (Pierre Bénite, Irigny). Affaire à suivre au salon Primevère !

MOBILISEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !

- **Localisez un groupe de Générations Futures** en vous rendant sur le site de l'association : <https://www.generations-futures.fr/nos-relais-locaux/> ou en scannant ce QR code avec votre smartphone !
- **Devenez bénévole ponctuel** : <https://www.generations-futures.fr/agir/devenir-benevole/>
- **Créez une antenne locale dans votre département pour y relayer nos actions** : contactez notre chargée de mobilisation - adherent@generations-futures.fr



GÉNÉRATIONS FUTURES, L'ASSOCIATION DE RÉFÉRENCE SUR LES PESTICIDES ET AUTRES SUBSTANCES CHIMIQUES.

Nous avons besoin de vous pour continuer nos actions et engranger des victoires !

Fondée en 1996, Générations Futures est une association de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'Écologie et reconnue d'intérêt général. Elle mène des actions pour informer sur les risques de diverses pollutions et promouvoir des alternatives à ces produits dangereux pour la santé et l'environnement.



@generationsfutures_



@GenerationsFutures



@genefutures



@Générations Futures

ANALYSER

rapports, études

ALERTER

décideurs publics

AGIR

médias, justice, terrain

Soutenez Générations Futures, faites un don ! ¹

Mme/M/Couple :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

Courriel :

- ☐ Faites un don de 25€ (8,5€ après déduction fiscale).
- ☐ Faites un don de 50€ (17€ après déduction fiscale).
- ☐ **Faites un don de 100€ (34€ après déduction fiscale).**
- ☐ **Faites un don de 200€ (68€ après déduction fiscale).**

¹ Retournez le chèque et le bulletin complété à l'adresse suivante :
Générations Futures - 179 rue La Fayette 75010 Paris France.

Donnez en ligne : <https://www.generations-futures.fr/agir/faire-un-don/>